

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 2 septembre 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Valérie BENTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 août 2025

Conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

Membres absents excusés : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ.

Procurations : 3

Membres absents ayant donné procuration :M. Jean-Michel CHALON à M. Gaël GREULICH
Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,
M. Thierry STOEFFLER à M. Régis MEYER.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20250708****Objet : Travaux de sécurisation de la place du Tramway et de l'entrée d'agglomération par la route de Meistratzheim : approbation du projet et du plan de financement – demande de dotation**

Monsieur le Maire expose le projet de travaux d'aménagement et de sécurisation consistant à réaliser un aménagement de type double écluse au niveau de l'entrée Sud – route de Meistratzheim et une sécurisation piétonne au niveau de la place du Tramway, dont le coût prévisionnel global est estimé, à 74 700,00 € HT soit 89 640,00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de la dotation issue de l'attribution du produit des amendes de police, répartie par la Collectivité Européenne d'Alsace et mise à disposition par l'Etat. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération afin de finaliser et déposer la demande de mobilisation de la dotation.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : octobre 2025

Date prévisionnelle de fin des travaux : décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 26,**Vu** la décision du Maire n° DM/2025/01/MO-PL.TRAM-RTE.MEIS du 23/06/2025 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux à COCYCLIQUE INGÉNIERIE, pour un forfait provisoire de rémunération de 7 072,00 € HT (8 486,40 € TTC),

Considérant la volonté de la Commune de sécuriser le village,

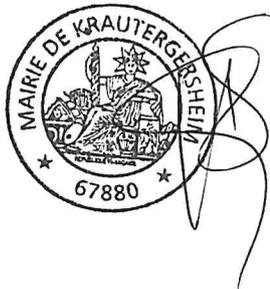
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation du projet dont le coût prévisionnel est estimé à 81 772,00 € HT (74 700,00 € HT de travaux et 7 072,00 € HT de mission de maîtrise d'œuvre),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à solliciter la dotation issue de l'attribution du produit des amendes de police auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui lui incombe, soit un minimum de 20% du montant total,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 04 septembre 2025

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Valérie BENTZ



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>